

Follow-up report No.: 2

Report reference: , OIE Ref: 4759, Report Date: 18/06/2006, Country: France

Report Summary

Disease	Highly pathogenic avian influenza	Animal type	Terrestrial
Causal Agent	Virus de l'influenza aviaire hautement pathogène	Serotype(s)	H5N1
Clinical Signs	Yes	Reason	Reoccurrence of a listed disease
Date of confirmation of Event	25/02/2006	Date of Start of Event	23/02/2006
Report date	18/06/2006	Diagnosis	Clinical, Laboratory (advanced)
Date of last occurrence	1948	Number of reported outbreaks	Submitted= 1, Draft= 0
Name of Sender of the report	Mrs Monique Eloit	Address	251 rue de Vaugirard PARIS Cedex 15 75732
Position	Directrice générale adjointe	Telephone	+(33-1) 49 55 81 77 - 81 74
Fax	(33-1) 49 55 55 91	Email	monique.eloit@agriculture.gouv.fr
Entered by	Dr Guillaume Kondolas		

Outbreak (other report - submitted)

Département	Commune	Unit Type	Location	Latitude	Longitude	Start	End
AIN	Versailleux	Farm	Versailleux	45,9833333	5,1	23/02/2006	18/03/2006
Species	Measuring units	Susceptible	Cases	Deaths	Destroyed	Slaughtered	
Birds	Animals	11700	10500	400	11300	0	
Affected Population		Dindes âgées de 56 jours, dans un élevage industriel.					

Outbreak summary: Total outbreaks = 1 (Submitted)

Species	Susceptible	Cases	Deaths	Destroyed	Slaughtered
Birds	11700	10500	400	11300	0

Epidemiology

Epidemiological comments
<p>Evolution de la situation sanitaire :</p> <p>Le 25 février 2006, les autorités vétérinaires françaises ont notifié à la Commission européenne et à l'OIE un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de dindes de la commune de Versailleux, dans le département de l'Ain.</p> <p>Les mesures imposées par la réglementation communautaire ont été immédiatement mises en œuvre et ont permis d'éviter la propagation du virus.</p> <p>Toutes les enquêtes menées conformément à la réglementation communautaire et aux dispositions de l'annexe 3.8.9 du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE se sont révélées favorables. Par conséquent, le dispositif de contrôle mis en place dès le 23 février autour du foyer de Versailleux a été levé le 27 mars 2006.</p> <p>Aucun autre foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de volaille domestique n'a été découvert en France.</p>

Conclusion :

L'Article 2.7.12.4. du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE stipule qu'un pays peut recouvrer son statut de pays indemne d'influenza aviaire 3 mois après « l'achèvement des opérations d'abattage sanitaire (y compris celles de désinfection de toutes les exploitations atteintes), à condition qu'une surveillance y ait été exercée durant cette période de 3 mois, conformément aux dispositions de l'annexe 3.8.9 ».

Les opérations d'abattage sanitaire ont été réalisées le 23 février 2006. Les opérations de nettoyage et de désinfection de l'élevage se sont achevées le 18 mars 2006. La surveillance exercée autour du foyer depuis le mois de février n'a révélé aucun autre foyer d'influenza aviaire hautement pathogène.

La France retrouve donc son statut de pays indemne d'influenza aviaire hautement pathogène à compter du 18 juin 2006.

Source of Infection	• Unknown or inconclusive
----------------------------	---------------------------

Control Measures

No Control Measures		Animals treated	No
Vaccination Prohibited	Yes		

Country / Zone

Country or zone	the whole country
------------------------	-------------------

Diagnostic test results

Laboratory Type	Name of Laboratory	Species	Test Type	Date Results Provided	Result
-----------------	--------------------	---------	-----------	-----------------------	--------

Future Reporting

What further reports will be submitted in relation to this event?	The event is resolved. No more reports will be submitted.
--	---

Outbreak map

